

PRIX DE L'ABONNEMENT  
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Bors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUYE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 22 juillet 1843.

REVUE DE LA SEMAINE.

Nous n'avons pas de nouvelles récentes d'Espagne; depuis deux jours le télégraphe est muet. Les journaux de Barcelonne qui nous sont parvenus hier ne disent pas un mot du régent qui est fort loin de la Catalogne; toutefois la situation d'Espartero paraît critique. Le courage pouvait ramener la fortune de son côté; il avait sous ses ordres une armée supérieure à celles qu'on pouvait lui opposer; il n'a pas fait ce qu'eût osé le dernier sous-lieutenant de l'armée française, il n'a pas livré bataille. De pareils faits se constatent, mais ne s'expliquent pas.

En vertu de quel principe la révolution s'accomplit-elle? A quelle idée précise répond-elle? Il y a plus: à quel parti donnera-t-elle la victoire? Il est impossible de répondre à ces questions d'une manière précise. On peut se jeter dans les suppositions: le champ est vaste. Toutes les opinions peuvent chanter victoire; ce sera un concert fort discordant. Se trouvera-t-il un parti assez fort pour profiter des événements, pour faire du triomphe de tous le sien propre? ou l'anarchie sortira-t-elle seule du conflit qui aura amené la chute du régent? Qui l'oserait dire aujourd'hui?

Il y a en Espagne six partis bien distincts. Nous placerons en première ligne celui du régent, non qu'il soit le plus nombreux, mais parce que les cinq autres sont aujourd'hui contre lui, et que cet ordre nous servira à définir nettement la situation. On n'admettra pas que, pendant tout le temps où il a tenu les rênes de l'état, Espartero distribuant les grâces, les faveurs, les grades, les emplois, n'ait pas pu se faire des partisans. Cela n'est pas possible. Il n'est pas nécessaire de grandes vertus pour se gagner les cœurs quand on est haut placé. En Espagne comme partout, les hommes sont ainsi faits que le pouvoir entraîne un grand nombre. C'est un malheur que les hommes se laissent ainsi aller, mais c'est là un fait qu'on ne saurait révoquer en doute. Mettez sur le trône un soliveau, et il aura des courtisans.

Contre Espartero il y a cinq partis plus ou moins ardents, tous en armes aujourd'hui, beaucoup moins par conviction que par entraînement, les uns pour renverser, les autres pour profiter, s'il y a lieu, des bénéfices des éventualités, pour ne pas laisser échapper ce qui pourrait surgir inopinément des circonstances.

Christine avec ses rancunes de femme détronée, son état-major d'officiers exilés, ayant perdu avec colère des places élevées, ne pardonnant pas aux *ayacuchos* de les avoir remplacés, franchissant la frontière et usant de l'ascendant qu'ils eurent sur les soldats qui combattaient avec eux pour les entraîner à une prise d'armes; Christine avec son or qui fait naître et entretient tant de dévouements; Christine avec le prestige que peut lui donner l'appui du gouvernement français.

Don Carlos, le roi absolu (*rey nato*), avec les traditions de la loi salique, soutenu par tous ceux qui peuvent gagner quelque chose à l'établissement du despotisme, et autour des rois il y a toujours beaucoup d'hommes disposés à faire abnégation de leur dignité personnelle pour partager un pouvoir qu'un souverain ne peut porter tout seul; don Carlos, appuyé par Rome dont la puissance n'est pas détruite en Espagne, secondé par les moines qui exercent encore un grand empire sur des populations pauvres et ignorantes. Et, pour juger de cette puissance, qu'on regarde ce que peut le clergé en France sur des hommes moins misérables et plus éclairés.

L'infant don François de Paule, un ignorant dirigé par une Italienne habile, qui depuis trois ans manœuvre sourdement, fait parcourir l'Espagne par des émissaires chargés de le préconiser, qui veut le trône pour lui ou, en désespoir de cause, pour un de ses fils.

Voilà trois personnifications de trois partis; il reste encore les constitutionnels attachés à Isabelle après l'avoir été à Christine, voire même quelque peu au régent: bonnes gens, très-prudents, peu disposés à se battre, mais qu'on a effrayés en leur persuadant, à tort ou à raison, que le duc de la Victoire était prêt à briser la faible barrière qui le séparait du trône.

Il faut compter encore les républicains, hommes de principes, de conviction, ardents, mais pas assez nombreux pour dominer la situation, pour faire triompher leurs idées, qui doivent espérer dans l'avenir, mais auxquels le présent échapperait.

De tous les partis le plus nombreux, le plus remuant est celui des hommes attachés aux franchises provinciales, aux *fueros*. On s'accommode mal en Espagne de la centralisation du pouvoir politique; on n'y a pas encore compris tout ce qu'elle doit donner de force à une nation. Le bienfait n'est pas venu, les effets n'ont pas été appréciables; on n'y sent que l'absence des institutions dans lesquelles on voyait les plus grandes garanties des libertés publiques. Les premiers temps d'un pouvoir unitaire doivent toujours trouver des résistances énergiques; c'est là une époque difficile, et il faut des mains puissantes, des esprits fermes et habiles pour conjurer le danger. Puissance, fermeté, habileté ont manqué au gouvernement d'Espartero, et l'opposition des municipalités est toute naturelle.

Si l'un des cinq partis que nous venons de nommer eût seul pris les armes, seul combattu contre le régent, il triomphait ou tombait: on pouvait juger dès le principe des suites que devait avoir le combat; mais aujourd'hui que veut l'insurrection? Si le régent succombe, lequel des cinq partis soulevés contre lui sera assez fort pour s'emparer du pouvoir et surtout pour le garder? Dans les coalitions, quand les intérêts ne sont pas identiques, il n'y a que des éléments de succès passagers; les éléments de dissolution ne tardent pas à agir, car la majorité des coalisés est toujours dupe. C'est donc l'anarchie qu'il faut attendre, et une effroyable anarchie, si les insurgés triomphent.

Chaque mois les bulletins de l'armée d'Afrique nous apportent de pompeux récits: nos soldats ont remporté de grandes victoires, fait beaucoup de prisonniers, pris de nombreux troupeaux et obtenu la soumission de plusieurs tribus, après avoir ravagé les champs, coupé les arbres, mis le feu aux moissons. Cette semaine encore nous avons reçu d'immenses rapports, et nous ne voyons pas que la colonisation fasse de grands progrès. Le courage de nos soldats ne sera mis en doute par personne; ils ont fait d'assez grandes choses pour que rien n'étonne plus, et c'est évidemment le système de guerre qui est mauvais.

Les moissons brûlées sont une perte réelle, non seulement pour nos ennemis, mais encore pour nous; ces moyens affament le pays et nous forcent à payer les denrées plus cher. De pareilles extrémités ne se justifient que par la nécessité la plus absolue: on foule les champs de blé pour empêcher une armée qui vous suit d'y trouver des vivres, pour l'arrêter, pour la vaincre en l'affamant; nous faisons, nous, de telles expéditions pour forcer les tribus à se rallier à nous. Passagère alliance que celle qui est commandée par la crainte! Il n'y a rien de durable dans ces traités auxquels la force préside: on les rompt aussitôt qu'on croit pouvoir le faire avec impunité; et ce qui le prouve mieux que nos paroles, c'est que presque toutes ces tribus que nous combattons nous ont déjà juré fidélité deux ou trois fois. Nous n'avons donc pas su trouver encore le lien qui doit les unir à nous d'une manière réelle, solide.

On fait grand bruit des prisonniers que nous faisons: on ignore en France que ces prises d'hommes sont la plus déplorable opération qui se puisse imaginer; on chassé devant soi ces hommes désarmés, on les nourrit, on leur donne des vêtements, on les

traîne jusqu'à Alger ou dans un autre port, puis bientôt on les embarque sur des paquebots à vapeur pour les reconduire, à grands frais, précisément aux mêmes lieux d'où on les a enlevés. Voilà ce qui vient d'être fait pour les prisonniers de la smalah, cette fameuse gasconade où nos dépenses sont ce qu'il y a de plus positif, mais qui a valu le grade de lieutenant-général à M. le duc d'Aunfale.

Il nous semble qu'il est impossible qu'on ne trouve pas un meilleur système de guerre et de pacification. Les lois, les mœurs, la religion séparent les Arabes de nous, c'est vrai: c'est un grand malheur; mais il ne se peut pas que deux peuples vivent au milieu l'un de l'autre sans que les intérêts ne les rapprochent, ne forment un moyen de contact, un lien. C'est de ce côté que des administrateurs habiles tourneraient leurs vues, mais nous n'avons pas en Afrique d'administrateurs véritables; chacun y songe un peu trop à sa fortune particulière et pas assez à l'avenir de la France.

C'est de la prise de la Bastille que date la révolution française; ce premier combat fut le prélude des batailles que le peuple allait livrer à la tyrannie, et après lesquelles la royauté devait tomber en France, et, malgré toutes les restaurations, y perdre tout prestige. Cinquante-quatre ans ont passé sur ce grand événement; la révolution française a tout remué en Europe; les nations ont obtenu d'autres lois, desquelles découlent plus de libertés; le pouvoir royal a été profondément modifié; dans les pays même où le gouvernement représentatif n'a pu s'introduire, le despotisme a perdu de sa puissance; la société enfin a été reconstruite, a pris des formes nouvelles. Les rois de l'Europe, quand revient l'anniversaire de la prise de la Bastille, ne font pas, que nous sachions, attaquer solennellement une époque où la force et le triomphe ne furent pas de leur côté, et dont il est impossible de décrire les effets. Ce n'est qu'en France, où l'on se pique d'esprit et de bon goût, que l'on commet de pareilles sottises.

Que les royalistes, dont l'audace s'accroît chaque jour de tout ce que fait pour eux un pouvoir aveugle, accueillent l'anniversaire d'un grand fait révolutionnaire par de basses injures et essaient de jeter de la boue à ceux qui renversèrent la citadelle du despotisme, ce n'est là que la manifestation d'une haine profonde, aussi vivace après un demi-siècle que si l'émigration était encore à Coblenz, et qui prouve une fois de plus que les royalistes n'ont rien oublié. A entendre aujourd'hui leur langage, il est facile de voir qu'ils n'acceptent rien de ce qu'a fait la révolution, et que s'ils pouvaient saisir une heure seulement le pouvoir, les échafauds de 1817 seraient bientôt relevés.

Mais par quel étrange accord des feuilles avouées, soutenues par le pouvoir, déversent-elles aussi des injures sur les vainqueurs de la Bastille? En vertu de quel pacte secret les journaux royalistes et certains journaux du gouvernement attaquent-ils, le même jour, à la même heure, presque dans les mêmes termes, les citoyens courageux qui les premiers manifestèrent la puissance populaire? Est-ce ineptie? est-ce trahison? Le pays jugera.

Paris, le 20 juillet 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Si la chambre des pairs est sans influence sur les affaires du pays, si le gouvernement se conduit envers elle absolument comme si elle n'était pas l'un des trois pouvoirs de l'Etat, à qui doit-elle s'en prendre, si ce n'est à elle-même, du peu de cas qu'on fait, dans la sphère gouvernementale, de son opinion, et dans le pays de ses résolutions? Un corps politique qui vote un budget de 1400 millions en deux séances, et qui l'aurait voté en moins de deux heures sans les observations de l'un de ses membres que ses

### FEUILLETON DU CENSEUR.

#### Une Ecole.

(Suite.)

Assise près d'une table couverte d'albums et de journaux, la belle veuve, la main posée sur un livre ouvert, paraissait livrée à de profondes méditations. Emmanuel espérait la trouver seule, il avait arrangé dans sa tête un exorde superbe, il s'était senti un courage surhumain... avant d'entrer; mais, à l'aspect de sa cousine, il s'arrêta pétrifié et muet.

— Ah! c'est vous, Emmanuel? dit M<sup>me</sup> d'Albane en relevant la tête; vous n'êtes donc pas avec ces messieurs?

— Non, non, ma cousine; vous étiez seule... et je venais...

— Me tenir compagnie?... Vous avez bien fait, sans doute; mais, à votre âge, on préfère une promenade à cheval.

— Oh! non, j'aime mieux être ici!

— Eh bien! alors, approchez; nous causerons.

— Oui, ma cousine.

Emmanuel s'assit à quelques pas d'elle. Il la regarda timidement; elle était déjà retombée dans ses rêveries. Il en fut désolé. Comment oser lui rappeler qu'il était là? Loin que le courage lui revint, il se sentait plus troublé, plus interdit que jamais. Il hésita, se remua sur sa chaise, jeta autour de lui des regards éfarés, puis enfin, réunissant toutes ses forces, il joignit les mains en s'écriant:

— Oh! n'est-ce pas, ma cousine, que vous n'êtes pas coquette?

— Coquette! moi! dit M<sup>me</sup> d'Albane, très-surprise par ce début. Eh! mon Dieu! qui vous a dit cela?

— Répondez-moi, oh! je vous en supplie!

— Coquette!... Qui vous l'a dit? comment ai-je pu mériter qu'on m'accusât de coquetterie?

— Oh! je savais bien, moi, que ce n'était pas vrai!

— Mais je veux savoir qui vous a donné une pareille idée... C'est affreux, cela!

— Ma cousine...

— Parlez, je le veux.

— Mais, au moins, promettez-moi de ne pas lui en vouloir.

— Quoi? qui, lui?... Mais parlez-donc, Emmanuel!

Le pauvre enfant, tout troublé et ne sachant pas trop ce qu'il faisait, nomma M. de Réal. La jeune femme fit un mouvement de surprise et resta un moment sans parler, puis elle reprit d'une voix qui trahissait un peu d'émotion,

— Ah! c'est M. de Réal!... Et sur quelle preuve fondait-il cette accusation?

— Il ne vous accusait pas; il me disait qu'entre toutes les femmes, les plus belles, les plus admirées, les plus dignes d'être adorées, étaient coquettes. Vous voyez bien, ma cousine, que je pouvais vous soupçonner.

— Il est fâcheux que M. de Réal ait si mauvaise opinion des femmes, reprit M<sup>me</sup> d'Albane d'un ton sec.

— Ah! ma cousine, c'est qu'il a aimé une coquette, à ce qu'il paraît; il a cruellement souffert, et maintenant il est déliant. Il faut le plaindre.

— Vraiment? dit M<sup>me</sup> d'Albane en se penchant sur le bras de son fauteuil comme pour se rapprocher d'Emmanuel, il vous a confié cela?

— Oui, ma cousine, et il m'a promis de me raconter un jour toutes ses douleurs pour m'empêcher de m'égarer.

— C'est très-bien, cela, et vous ferez sagement de l'écouter, mon cher Emmanuel. C'est une grande faveur que vous accordez M. de Réal... C'est un homme que je n'ai jamais compris... Il se livre si peu...

— Ah! nous sommes très-liés. Il me dit toutes ses pensées... et moi je lui dis tous mes secrets.

— En vérité? mais c'est charmant!... Dites-moi, Emmanuel... ce sera un secret entre nous... voulez-vous me raconter vos conversations avec lui... autant toutefois qu'il n'y aura pas d'indiscrétion?

— Je le veux bien, ma cousine.

— Eh bien! tous les matins, à dix heures, vous me trouverez seule dans mon petit salon d'étude; nous causerons. Tâchez donc de savoir ce qu'il pense de... de nous toutes. Cela sera piquant. Puisque c'est à vous seul qu'il se confie, ce sera une acte de générosité que de me faire partager votre bonne fortune.

— Bien volontiers, ma cousine; je n'y vois pas de mal: il ne m'a pas recommandé le secret.

— Vous me direz tout?

— Ah! soyez tranquille, ma cousine, je serai exact, et je vous rapporterai tout mot pour mot.

— Quoi qu'il vous dise...

— Quoi qu'il me dise, je vous le jure.

Quelques personnes entrèrent au salon. Emmanuel était rayonnant. Il n'avait pas dit un mot de son amour, mais la belle veuve l'avait nommé son cher Emmanuel! Et puis il allait avoir un secret avec elle, il la verrait seule tous les matins, et, tout en parlant de Réal, il ne manquerait pas de trouver le moment favorable pour lui avouer son amour. Il était certain d'être moins timide en parlant d'un autre; il se croyait sûr de prendre assez d'aplomb pour prononcer le grand mot qui cette fois avait expiré sur ses lèvres.

Un des premiers qui entrèrent au salon fut M. de Réal. En voyant la jolie figure d'Emmanuel toute radieuse, une expression de surprise mécontente passa sur ses traits, et son regard observateur glissa du jeune homme sur M<sup>me</sup> d'Albane. Par un simple hasard sans doute, les beaux yeux de la veuve étaient fixés sur M. de Réal; leurs regards se rencontrèrent. Une légère rougeur monta au front de la jeune femme. Réal se détourna sans affectation et parut, de tout le jour, ne plus s'occuper d'elle.

Le soir, comme il s'était retiré dans un coin du salon, Emmanuel s'approcha de lui. Le temps était à la pluie; on avait dressé les tables de jeu. Réal et l'adolescent étaient pour ainsi dire seuls. Réal sourit avec un peu d'ironie en voyant Emmanuel.

— Eh bien! dit-il, c'est un vainqueur que je revois?

— Oh! non, non, monsieur... mais je suis bien heureux.

— Heureux... Je comprends, on vous a donné des espérances.

— Ah! mon Dieu non!

— Au moins on n'a pas montré de colère en vous écoutant?

— Mais je n'ai rien dit de mon amour.

— Et pourquoi donc alors prétendez-vous que vous êtes heureux?

— Ah! c'est qu'elle a été pour moi d'une bonté dont rien n'approche... Nous avons parlé de vous.

— De moi? dit Réal en reprenant sa froideur.

— Beaucoup. Je lui disais votre dé fiance des femmes, et elle a paru fâchée. Ah! si vous aviez vu comme elle était agitée en apprenant que vous la soupçonniez de coquetterie, vous auriez bien dit qu'elle n'avait pas ce vilain défaut-là.

— Il était fort maladroit de lui dire que c'était moi...

— Au contraire, tout le tort du soupçon retombait sur vous.

— Bien obligé!

— Mais aussi combien son indignation me rendait heureux!

— Enfant!... vous croyez qu'elle n'est pas coquette parce qu'elle l'a nié?... Tenez, regardez-la: on vient de la prier de chanter; voyez comme elle est rayonnante, comme elle jette autour d'elle un regard de triomphe. Elle sait que c'est là une de ses gloires et que ses admirateurs amoureux vont tout abandonner pour l'applaudir. Cela seul me rendrait toute ma dé fiance. Je n'aime pas qu'une femme recherche avec tant d'ardeur ces bruyants succès de salon.

— Mais elle chante si bien!

— C'est pour cela. Cette voix pleine d'ame et d'expression, l'homme aimé devrait seul l'entendre; c'est une profanation. Quand elle chante quelque suave mélodie, ses yeux se mouillent de larmes, ses accents deviennent plus pénétrants, sa voix se voile, elle émeut, elle transporte.

collègues traitent de fou et de maniaque, peut-il raisonnablement prétendre à être compté pour quelque chose quand lui-même il ne prend pas mieux soin de mettre son importance en évidence, et de montrer quelquefois qu'il n'entend pas marcher à la remorque du pouvoir et s'associer tacitement à toutes ses volontés?

Tant que la chambre des pairs n'aura pas fait quelque grand acte de résistance qui aura pour effet de forcer le gouvernement à reconnaître son pouvoir, elle devra se résigner à vivre dans cet état d'annulation complète qui est aujourd'hui le seul rôle qu'elle semble vouloir prendre. Mais il est bien douteux que cet acte d'indépendance, qui serait pourtant si nécessaire pour la remettre en scène, soit aujourd'hui possible; la composition même de la chambre s'y oppose. En effet, il y a dans ses rangs des hommes riches et avancés en âge qui ne désirent que terminer tranquillement leur carrière; il y a des fonctionnaires bien placés, bien pensionnés, bien rétribués, et qui trouveront que tout va pour le mieux tant que pour eux durera cet état de choses; il y a enfin des hommes qu'on a appelés à la pairie parce qu'ils ont rendu des services: ces hommes-là n'ont pas leur position faite, et ils voudraient la faire.

Nous avons eu tout récemment une preuve plus convaincante encore que toutes les autres que la pairie n'a plus de vie qui lui soit propre, et qu'elle est considérée par le pouvoir lui-même comme étant entièrement dans sa dépendance. N'avons-nous pas entendu M. le maréchal Soult proclamer à la tribune qu'il regrette d'avoir contresigné l'ordonnance qui appelait M. de Boissy à la pairie? Nous le demandons, quelle force morale peut-il rester à des législateurs quand il est permis à un ministre de les traiter ainsi impunément? Quelle dignité, quelle autorité voulez-vous qu'un homme conserve quand un ministre peut venir lui dire: C'est grâce à moi que vous avez été fait pair de France; vous devriez mieux vous en souvenir et vous abstenir de m'attaquer?

Qu'est-ce qu'un pair de France dans un tel ordre d'idées? Qu'est-ce qu'une pairie qui laisse passer sans aucune protestation un pareil scandale? Vraiment, le gouvernement serait bien bon, après un tel exemple d'abnégation, de se gêner avec la chambre des pairs; aujourd'hui tout lui est permis, car la sortie de M. le maréchal Soult est la plus grande inconvenance qui ait jamais été commise contre ce corps politique, et nous ne voyons pas quelle plus forte injure on pourrait lui faire. M. Guizot, qui professe une si grande admiration pour les formes du gouvernement constitutionnel telles qu'on les entend et qu'on les pratique en Angleterre, pense-t-il que M. le duc de Wellington eût pu se permettre contre l'un des membres de la chambre des lords la sortie de M. le maréchal Soult contre M. de Boissy? Nous ne pouvons le supposer. Ce serait ravaler singulièrement l'orgueil de la pairie anglaise, et elle n'a jamais rien fait qui autorise à penser qu'un pareil acte d'inconvenance ne soulevât pas dans son sein des tempêtes qui interdiraient à son auteur d'y reparaitre jamais.

L'ordonnance qui appelle M. de Mackau au ministère de la marine devait paraître aujourd'hui dans le *Moniteur*; mais le nouveau ministre ayant fait observer qu'il lui serait assez désagréable d'assister à la clôture de la session sans avoir pris part à aucun des travaux qui l'ont remplie, on a décidé qu'on attendrait jusqu'à lundi pour la publication de l'ordonnance.

C'est samedi que doit avoir lieu la clôture officielle de la session.

On nous assure qu'il vient d'être pris, à l'état-major de la garde nationale, sur la proposition de M. Jacqueminot, une résolution qui doit avoir pour résultat de modifier l'organisation actuelle de la garde nationale de la Seine. Il s'agirait, lorsque les travaux des forts seront terminés, d'y condire chaque jour des détachements de la milice citoyenne et de les y exercer au tir du canon. On dit que ces exercices commenceront au fort du Mont-Valérien, dont les constructions sont très-avancées, dans les premiers mois de l'année prochaine. Ce changement dans le service de la garde nationale nécessiterait des modifications dans son armement, et on dit qu'il a déjà été décidé que le mousqueton à piston serait substitué aux fusils dont elle est présentement armée.

Il ne s'agit pas toutefois, qu'on le croie bien, de rétablir l'artillerie de la garde nationale parisienne. Dans aucun cas la garde nationale n'aura de pièces à elle dans l'intérieur de Paris, et on ne lui permettra de toucher qu'aux canons qui seront d'ailleurs soigneusement gardés dans les forts par la troupe de ligne.

On a commencé hier, devant la cour d'assises de la Seine, les débats d'une affaire qui a donné lieu à une très-longue instruction, et qu'à son début on a comparée à l'affaire Hourdequin, dont elle devait, disait-on, présenter une seconde édition. Nous voulons parler de l'affaire de la caisse des dépôts et consignations. Dix accusés figurent au procès, dans lequel il s'agit de nombreux faux et de soustractions de pièces.

Eh bien! jeter tout ce feu, cette sensibilité, ces secrets de l'âme, les jeter hors de soi, au milieu de tous ces indifférents, c'est faire métier et marchandise des trésors les plus précieux que Dieu ait pu lui donner.

Mais cela peut bien n'être pas de la coquetterie.

Et que voulez-vous que ce soit? Oh! voyez-vous, elle est coquette au fond du cœur. Elle ne sacrifierait pas à l'homme qui l'aimerait au point de donner sa vie pour elle cette mesquine jouissance de l'amour-propre. La femme que j'ai aimée était ainsi: je n'ai jamais pu obtenir qu'elle renouât une fois, une fois seulement, pour l'amour de moi, à ces triomphes d'un moment... Mais allez, mon enfant, allez l'écouter. Vous mourez d'envie d'être remarqué au premier rang de ses admirateurs.

Emmanuel ne se fit pas prier et fut le premier, en effet, à saluer d'applaudissements frénétiques le dernier point d'orgue de la belle cantatrice. Jamais elle n'avait chanté avec plus de goût, jamais sa voix n'avait été si brillante et si pure. Tout le monde la félicita; mais elle dut remarquer que Réal était sorti avant la fin du morceau.

Le lendemain matin, elle savait par Emmanuel l'opinion de M. de Réal; elle ne témoigna ni surprise ni mécontentement, et, en quittant son petit cousin, elle lui dit en souriant:

M. de Réal a peut-être raison, mon cher Emmanuel... Continuez à l'écouter, un jour vous pourrez mettre à profit les conseils de son expérience. Tout cela est fort piquant... N'oubliez rien surtout de tout ce qu'il vous dira; mais qu'il ignore toujours que je suis dans la confidence.

Oh! ne craignez rien, ma cousine, je vous l'ai juré.

Emmanuel s'éloigna, ravi de s'être fait écouter pendant une demi-heure de sa cousine. Il était certain que son amour parviendrait à se faire deviner; peu lui importait le moyen pour arriver au but.

Ce jour-là il fut impossible de sortir: la pluie tombait par torrents; on se réfugia au salon, et le piano fut ouvert. On pria M<sup>lle</sup> d'Albane de s'en approcher.

Non, répondit la jeune femme du ton le plus simple; hier je me suis sentie très-fatiguée, et de quelques jours je ne chanterai pas.

Entendant ces paroles, Réal fit un mouvement de surprise et se tourna vers Emmanuel en arrêtant sur lui un regard fixe et profond:

On dirait, en vérité, que M<sup>lle</sup> d'Albane m'a écouté hier soir.

L'enfant se troubla et balbutia:

Oh! cela n'est pas possible.

Un sourire imperceptible glissa sur les lèvres de Réal, et, après un moment de silence, il reprit:

Du reste, je n'aurais pas été fâché qu'elle m'entendît; elle a trop d'esprit pour ne pas profiter des leçons qui lui seraient faites par un

Les débats paraissent devoir durer pendant plusieurs jours. Nous rendrons compte du résultat.

On a procédé avec la plus grande hypocrisie à la suppression des fêtes de juillet. Pendant qu'il proposait aux chambres de ne pas célébrer cette année l'anniversaire de notre révolution, attendu que ce serait insulter au deuil causé par la mort de M. le duc d'Orléans, deuil qui, selon lui, est encore dans tous les cœurs, le ministre donnait secrètement les instructions les plus pressantes pour qu'on préparât de magnifiques ovations et des réjouissances splendides à M. le duc de Nemours qui va aller faire une tournée dans l'Ouest. Le conseil municipal d'Angers a voté pour cela 10,000, celui de Nantes 15,000; partout on organise des fêtes et des réceptions brillantes; partout il y aura de la joie et des transports d'allégresse.

Le régent Espartero doit être dans une situation bien critique, car le *Journal des Débats* se décide ce matin à parler nettement contre lui et à fouler aux pieds sa fortune devenue tout-à-fait mauvaise. Il le blâme, il le raille, il l'insulte: cela ferait penser que le régent n'est plus qu'un fugitif. Nous plaignons les journaux qui ressemblent, de près ou de loin, à cette feuille sans principes et sans foi, et qui maltraitent Espartero maintenant qu'il ne peut plus guère conserver d'espoir de gouverner.

Nous n'avons jamais traité le régent comme un démocrate; il était seulement pour nous la négation du pouvoir égoïste de Christine, qui n'a jamais plus fait que lui pour les Français. Nous avons réproché sa politique à l'égard de Barcelonne, nous avons vivement blâmé le renvoi du ministre Lopez. Nous n'aurions pas regretté Espartero chassé de l'Espagne par le peuple agissant librement et non sous l'instigation de généraux que paie l'or de Christine; mais nous ne cachons pas nos appréhensions de voir Christine rentrer en Espagne et la gouverner d'une politique égoïste dont elle aura eu le modèle sous les yeux.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 20 juillet 1843.

La stagnation a été des plus complètes à la bourse de ce jour. Il s'est fait quelques affaires, avant l'ouverture, à 80 27 1/2 et 50, et le premier cours du parquet a été 80 30.

Pendant toute la bourse, la rente est restée à ce prix, tantôt offerte, tantôt demandée, et ce n'est qu'au moment de la clôture qu'on a fait 80 33, qui a été le dernier cours du parquet.

Dans la coulisse, la rente est restée demandée à 80 32 1/2.

Il n'a circulé aucune nouvelle relativement à l'Espagne.

Le temps ayant été fort beau aujourd'hui, le gouvernement a pu recevoir depuis ce matin des dépêches télégraphiques; mais s'il en a reçu, les confidences qu'il a pu faire à cet égard ont été fort bien gardées, car nous n'avons à faire mention d'aucun bruit au sujet des événements de la Péninsule, bien que pourtant on s'attendait à recevoir d'un moment à l'autre la nouvelle de quelque événement décisif.

Cinq pour cent . . . . .	121 85	Trois pour cent belge . . . . .	777 50
Quatre et demi pour cent . . . . .	104 95	Banque belge . . . . .	1097 50
Trois pour cent . . . . .	80 30	Caisse Lafitte . . . . .	
Actions de la Banque . . . . .			
Obligations de Paris . . . . .	1310		
Rentes de Naples . . . . .	106 40	CHEMINS DE FER.	
Etats Romains . . . . .	105 0/0	Paris à Rouen . . . . .	672 50
Dette active d'Espagne . . . . .	27 0/0	Paris à Orléans . . . . .	666 25
Cinq pour cent belge . . . . .	105 0/0	Rouen au Havre . . . . .	510
		Strasbourg à Bâle . . . . .	496 25

#### Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 19 juillet.

Le projet qui autorise la ville de Tours à contracter un emprunt pour établir une caserne de cavalerie, est adopté par 88 boules blanches contre 27 noires.

La chambre adopte encore un projet de loi relatif à un échange entre l'Etat et la ville de Lyon (101 boules blanches contre 4 noires).

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'acquisition de l'hôtel Cluny et de la collection de M. Dussommerard.

M. LE COMTE DE LARIBOISSIÈRE reconnaît que l'hôtel Cluny a un véritable intérêt historique et qu'il mérite d'être conservé; mais il pense que ce n'est pas à l'Etat, mais à la ville de Paris, qu'il appartient d'en faire l'acquisition. Quant à la collection, l'orateur ne s'oppose pas à ce que l'Etat l'achète; mais il ne lui semble pas nécessaire de fonder un nouveau musée. Cet établissement une fois ouvert entraînerait des dépenses permanentes, l'entretien et le personnel, dont il n'est pas nécessaire de grever le trésor.

M. DE BARANTE, rapporteur, insiste pour l'adoption du projet.

M. LE MARQUIS DE BOISSY est entendu dans le même sens que M. le comte de Lariboissière.

M. LE COMTE DE RAMBUTEAU fait remarquer que la ville de Paris doit concourir à la dépense pour une part considérable.

Après quelques autres observations échangées entre M. le comte de Lariboissière, M. le baron Dupin et M. le rapporteur, les articles du budget sont mis aux voix et adoptés. Le scrutin donne le résultat suivant:

Nombre des votants . . . . .	98
Boules blanches . . . . .	61
Boules noires . . . . .	37

homme... désintéressé, et si je pouvais lui dire...

Avez-vous donc quelque reproche grave à lui faire? demanda Emmanuel avec inquiétude.

M. de Réal hésita un instant, et l'adolescent cherchait avec anxiété à deviner sa pensée. Non seulement il craignait qu'il y eût quelque reproche sérieux à adresser à son idole, mais, avec ses idées chevaleresques et le respect qu'il avait pour les promesses faites à sa cousine, il se demandait comment il ferait pour lui cacher l'accusation portée par Réal si elle était trop blessante.

Si elle pouvait m'entendre, mon enfant, je lui dirais... combien son obstination à conserver des vêtements de deuil est déplacée. Son mari était un homme nul dans toute l'acceptation du mot, nul de cœur et d'esprit; elle n'a pu le regretter profondément, et au bout de deux ans elle est encore vêtue de noir! Eh bien! il y a là de l'affectation, un faux semblant de sentiment qui m'afflige. Je voudrais supposer son ame aussi parfaite que son corps, et je ne le puis.

Je suis bien sûr, dit l'enfant, qu'elle n'y attache pas d'importance.

Eh! si, vraiment, mon ami, elle y met beaucoup d'importance. Elle fait parade de regrets qu'elle n'a pu éprouver, dans le seul but de se faire remarquer; seulement elle ne songe pas que ses chants, ses sourires pleins de coquetterie sont en désaccord complet avec sa parure. D'ailleurs, une vraie douleur mettrait beaucoup moins d'élégance dans ce signe équivoque de sa sincérité et de sa durée. Mais elle n'y renonce pas; elle plaie ainsi: c'est tout pour elle. Et, soyez-en certain, c'est le jour où elle aimera profondément, si elle doit jamais aimer... c'est ce jour-là seulement qu'elle deviendra simple et naturelle, et qu'elle méprisera tout ce vain manège, indigne d'une femme de cœur et d'esprit. Mais qui fera ce miracle?

Quoi! vous croyez qu'elle n'aimera jamais...

J'en ai peur... pour vous, mon enfant. Heureusement qu'à votre âge on oublie vite.

Moi, l'oublier!... ah! jamais!

Fou!... Je disais cela aussi, moi, et j'ai oublié... parce que je n'ai pu avoir foi dans la femme que j'aimais. Bien mieux, je n'ai aimé personne depuis parce que j'ai eu peur d'être encore le jonet d'une coquette...

Quand je suis sur le point de succomber, j'ai le courage de fuir.

Et vous n'aimerez jamais?

Réal hésita encore et répondit:

Qui peut jurer?

Le lendemain, le ciel était magnifique et la chaleur tempérée. La pluie avait rendu aux arbres leur fraîcheur, aux fleurs leur parfum. On se réunit pour aller faire une promenade jusqu'à la lisière du bois voisin. Là, une

La chambre a adopté.

La chambre adopte par assis et levé le projet relatif à la réimpression des œuvres de Fermat. Le scrutin est annulé faute d'un nombre suffisant de votants et renvoyé à demain.

(Correspondance particulière du Courrier.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 20 juillet.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté. L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Marseille à Avignon.

M. DE MURAT se plaint des nombreuses dérogations apportées par le projet de loi en discussion à la loi de 1842 qui devrait être considérée comme la charte des chemins de fer. Du reste, ce pair vote pour le projet.

M. LE GÉNÉRAL DELORT se plaint du peu de latitude qu'on accorde à et il y a à cela plusieurs causes: d'abord certaines interpellations intempestives qui, en produisant de fâcheux débats, nuisent à la considération de la pairie.

M. DE BOISSY: Je demande la parole. (Murmures.)

M. DELORT: Une autre cause, c'est le peu d'exactitude de la chambre à se rendre aux séances; de sorte que son illustre président est obligé journellement à stimuler, souvent en vain, son activité.

La chambre est en droit de se plaindre également de la grande accumulation de projets qui lui arrivent en même temps à la fin de la session. La chambre est alors obligée à voter les projets sans débats sérieux, sinon, lorsqu'elle les amende, la chambre des députés est rentrée dans ses foyers.

L'orateur rattache ces réflexions au chemin de fer en discussion. La chambre des députés l'a voté à une faible, trop faible majorité; il n'y a pas urgence à le voter au Luxembourg.

M. DARU, rapporteur: Je demande la parole.

M. DELORT critique le projet de loi, et finit par conclure à l'ajournement.

M. DE BOISSY: J'ai demandé la parole.

M. PASQUIER: Parlez-vous dans le même sens que M. le général Delort?

M. DE BOISSY: Je demande la parole pour un fait personnel.

M. PASQUIER, d'un air de mauvaise humeur: Allons, parlez.

M. DE BOISSY: L'honorable général Delort a dit, si je ne me trompe, qu'il fallait regretter des interpellations qui amenaient de fâcheux débats. Messieurs, ce n'est pas ma faute s'il y a de fâcheux débats, et c'est justement pour ne pas les envenimer que je ne les ai pas reproduits, de même que M. le maréchal Soult a supprimé au *Moniteur* les traces d'un passage de son dernier discours. (Chuchotements.)

Messieurs, j'ai été traité sévèrement par M. le maréchal; mais la chose allait plus loin que moi. Je n'ai pas relevé ces paroles malheureuses; je ne l'ai pas fait par égard pour la pairie. Mais il est à regretter profondément qu'en 1843 on puisse exiger le silence d'un pair parce qu'on a contresigné l'ordonnance qui l'a nommé. (Légers murmures.)

J'en appelle au temps pour changer l'opinion de M. le président du conseil à mon égard. Il a l'esprit trop élevé pour ne pas modifier avec le temps son opinion. Au reste, il y a dans cette chambre même un illustre maréchal, une de nos gloires militaires, à l'égard duquel M. le ministre a changé deux fois d'opinion... (Murmures.) En 1815... (Les murmures redoublent.) Je cesse de parler, mais la chambre comprend mon silence.

M. DARU, rapporteur, monte à la tribune.

Nous déplorons autant que personne, dit-il, que les projets nous arrivent si tard. Comme tout le monde, nous regrettons que nous soyons saisis maintenant d'une question où tant d'intérêts divers sont engagés; mais si on repousse le projet, que ce soit après avoir mûrement examiné les détails du projet, et non par une sorte de système.

L'orateur s'attache à défendre le projet de loi.

M. DE BOISSY déplore qu'on ait si peu de temps; il est fâché que la chambre des pairs ne puisse comme l'autre chambre, et ainsi que l'avait proposé M. Viennet, reprendre dans la session suivante un projet législatif à cette session à l'état de rapport. La commission n'a évidemment pas eu le temps d'examiner avec maturité tout le projet et tout le cahier des charges. Elle n'a pas eu le temps de peser ses propositions que fait une nouvelle compagnie, la société des bateaux à vapeur du Rhône. Il y a beaucoup de parties du cahier des charges qui appellent des amendements, notamment des modifications pour mieux assurer la sécurité des voyageurs. Il y a beaucoup à dire aussi sur la construction des outerrains.

M. DE BARTHÉLEMY dit que, comme Marseillais, il connaît toutes les localités, et que le projet est bien élaboré. Il combat en conséquence l'ajournement.

M. Teste fils, pendant la discussion, est assis aux bancs réservés aux députés, au bas des tribunes publiques. Il est venu pour entendre le débat sur le chemin de fer dont le tuteur de sa femme, M. Rey de Foresta, est un des principaux concessionnaires. Il fait partie d'un groupe formé de MM. Daru le député, Fould et de Montalivet. Deux autres députés, MM. de Prèigne et de Larochejacquelein, sont aussi à la séance.

M. TESTE père, ministre des travaux publics, signale avec vivacité l'urgence du projet de loi relatif au chemin de fer d'Avignon à Marseille. Si on ajourne, dit le ministre, je n'en reste pas moins lié, puisque le projet ne sera pas rejeté; j'ai traité avec la compagnie, et je ne suis pas délié de mes engagements par un ajournement. Le traité est ce qu'il y a de plus simple, il est ce qu'on peut appeler fraternel. Nous ne devons pas rester en arrière quand les nations voisines couvrent leur sol de rails-ways.

Des barques avaient été préparées, et l'on devait pêcher. A onze heures et demie, tout le monde était au salon. On attendait M<sup>lle</sup> d'Albane; elle parut, et un cri de surprise l'accueillit: ses vêtements de deuil avaient disparu.

Une robe de mousseline blanche dessinait sa taille ravissante, une écharpe du tissu le plus frais et le plus léger se drapait sur ses belles épaules, et un chapeau de paille élégant et simple donnait à sa physionomie une expression candide et rêveuse qu'on ne lui avait jamais vue. Il faut ajouter que son regard, un peu voilé, avait un charme tout nouveau, et que ses joues étaient animées d'un incarnat si vif qu'elle n'avait jamais été aussi belle. Tout le monde la félicita sur ce changement de parure; elle parut un peu embarrassée en répondant:

Eh! mais, oui, c'est une surprise que je vous ménageais.

En même temps son regard alla involontairement interroger Réal, qui s'approcha en disant:

Nous sommes en retard, mesdames, partons... Madame d'Albane veut-elle bien accepter mon bras?

La belle veuve rougit prodigieusement; l'empressement de Réal n'avait pu lui échapper. Nous ne saurions dire ce qui se passait en elle; mais, sans répondre, elle glissa son bras sous celui de Réal, et l'on partit.

Après être sorti du parc, on traversa le bois en ligne droite. La foule joyeuse avait pris les devants. M<sup>lle</sup> d'Albane, assez mauvaise marcheuse, ne se pressait pas trop, et Réal ne songeait pas le moins du monde à lâcher leur course. Un tiers cependant était resté près d'eux: c'était Emmanuel. M<sup>lle</sup> d'Albane était rêveuse, Réal était grave, Emmanuel seul était radieux. Il causait et bavardait à tort et à travers. Il était heureux.

Emmanuel avait rapporté à sa cousine mot pour mot ce que lui avait dit Réal. Malgré son ignorance des femmes, le trouble de sa cousine n'était pas lui échappé. Elle lui avait dit d'une voix douce et un peu timide:

Et vous, Emmanuel, partagez-vous l'opinion de M. de Réal?

L'adolescent avait répondu affirmativement, sous ce point de vue seulement que céder aux vœux d'un amant qui exigerait tous ces petits sacrifices de coquetterie, ce serait un aveu, une preuve d'amour.

En la voyant paraître avec sa blanche parure, Emmanuel avait senti bondir son cœur. L'heureux enfant s'était dit: Elle m'a deviné; c'est un aveu. Lorsqu'il avait vu de Réal lui offrir son bras, il s'était consolé en se promettant de ne pas les quitter; et puis Réal n'était pas un rival.

M<sup>lle</sup> CLÉMENCE LALIRE.

(La suite à un prochain numéro.)

LYON.

Plusieurs fois des habitants du quartier Saint-Clair ont porté plainte à l'autorité contre certains individus qui se réunissent en bandes le soir et sortent des cabarets, insultent les passants inoffensifs et exercent sur eux les plus mauvais traitements. C'est ainsi que, le 25 mai dernier, le sieur Desfougères, ouvrier teinturier, se promenant avec sa femme sur le cours d'Herbouville à onze heures du soir, fut assailli par une huitaine d'individus qui, après l'avoir injurié et menacé de le jeter au Rhône, le maltraitèrent assez gravement.

Au nombre des assaillants Desfougères reconnut les sieurs Paviot (Marcellin) et Paviot (Antoine), imprimeurs sur étoffes; Voirin (Jean), journalier; Robert fils, meunier; Tissier fils, maçon; Michel fils, journalier.

Le même soir, à la même heure, un garçon boulanger, le sieur Giffart, se promenant sur le quai, fut cruellement frappé, sans aucune provocation, par Voirin et les frères Paviot.

Quelques instants après, plusieurs autres personnes furent encore attaquées par ces forcenés, qui les accablèrent de coups, et traînèrent l'une d'elles jusqu'aux bords du Rhône avec menaces de la noyer.

C'est à raison de ces violences que les sieurs Voirin, Paviot (Marcellin), Paviot (Antoine), Robert, Michel et Tissier comparaitraient mercredi dernier devant le tribunal correctionnel.

A l'audience, les quatre prévenus n'ont pu faire valoir, comme excuse de leur conduite, que l'état d'excitation dans lequel ils se trouvaient par suite de copieuses libations.

Le tribunal a condamné Voirin et les deux frères Paviot à huit jours d'emprisonnement. Il a renvoyé de la plainte Robert, Michel et Tissier, qui paraissent n'avoir pris qu'une part insignifiante aux différentes scènes qui ont eu lieu.

Hier matin, un homme qui avait amené un cheval qu'il voulait faire baigner à l'abreuvoir, en face de l'ancienne douane, a été entraîné par le courant ainsi que sa monture. L'homme, qui s'était accroché à une amarre, a été retiré immédiatement; mais le cheval, emporté par la force rapide de l'eau, a passé sous trois ponts, et n'a pu reprendre terre qu'à l'abreuvoir du nouveau quai Fulchiron, en face de la rue des Prêtres. (Union des Provinces.)

Un acte d'une brutalité révoltante a eu lieu avant-hier sur le quai de Serin. Un crocheteur était occupé à un endroit du quai qui se trouvait en ce moment encombré, lorsqu'il s'est senti légèrement heurté par une charrette dont le conducteur, malade et peu ingambe, se trouvait éloigné de quelques pas. Tout-à-coup, et sans que celui-ci puisse s'en douter, le crocheteur se rue sur lui et lui assène un si vigoureux coup de poing sur la poitrine que le pauvre diable est tombé lourdement et sans connaissance sur le payé; il s'est fait à la tête une blessure très-grave, et ce n'est qu'une heure après que, soulagé par les soins de M. Gauthier, pharmacien, il a pu reprendre ses sens, tout étonné de se voir couvert de boue et de sang.

Nous appelons sur ce fait l'attention de M. le maire de la Croix-Rousse. Les crocheteurs de nos ports sont en général d'honnêtes gens que l'on retrouve prêts à se dévouer dans tous les dangers; mais il ne faut pas qu'il y en ait parmi eux qui oublient, comme l'a fait celui de Serin, les devoirs de l'humanité.

Les chanteurs montagnards que l'on a entendus avec tant de plaisir au Cercle Musical donneront demain dimanche, à quatre heures du soir, un grand concert dans la salle du Grand-Orient, aux Brotteaux.

DEPARTEMENTS.

On écrit de Fos (Bouches-du-Rhône) au Mémorial d'Aix : « Samedi 8 juillet, vers les trois heures après midi, un ouvrier travaillant sur les bords du canal d'Arles tomba dans l'eau, et comme il ne savait pas nager et que l'endroit était profond, il disparut presque aussitôt, après avoir fait quelques mouvements et poussé quelques cris inarticulés.

Le nommé Teste (Paul), qui travaillait dans un autre chantier peu éloigné, s'aperçut par hasard de la chute et de la disparition de son camarade. Il se déshabilla promptement, se jeta dans l'eau, et parvint, après beaucoup de peines et d'efforts réitérés en plongeant à diverses reprises, à le ramener sur la rive complètement évanoui et presque asphyxié. Des soins lui furent prodigués par les ouvriers du canal, et le médecin de Fos parvint à le rappeler à la vie.

Il est à la connaissance de quelques ouvriers que Teste (Paul), qui est né à Vaison (Vaucluse), n'en est pas à son premier acte de dévouement. Il a sauvé déjà deux hommes en pareille circonstance, l'un dans l'Isère et l'autre dans l'Aa, rivière qui coule près de Saint-Omer. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

PUCES INDUSTRIEUSES DE M. MATTEO ESSLINGER.

Aucun habitant de Lyon ou passager en cette ville ne voudra manquer l'occasion de voir ces insectes exécutant à la lettre tout ce que le programme énonce. On ne sait, en vérité, lequel admirer le plus, de leur étonnante docilité, ou de celui qui, avec tant de patience, a su dompter leur féroce sauvagerie, leur donnant à ses dépens l'aliment qui leur est propre, les soumettant un certain temps à des exercices préparatoires, ou bien leur infligeant des punitions. Les visiteurs admireront surtout le matériel affecté au travail de ces nouveaux galériens : ce sont de vrais jolis petits bijoux exécutés avec une extrême délicatesse, et dont cependant le poids révèle la force prodigieuse relative de la puce. M. Matteo Esslinger a, en outre, dans son cabinet, d'autres objets dont nous ne parlons pas, voulant en laisser la surprise aux amateurs, qu'il peut se flatter à juste titre de recevoir.

L'exposition a lieu tous les jours, rue Saint-Côme, n. 4.

PAPIERS PEINTS.

Détail au Prix de Fabrique.

Le sieur BOISSON prévient le public qu'il vient de faire subir à ses articles une nouvelle baisse de prix. Sa fabrique et ses magasins sont réunis dans le même local. Cette organisation précieuse lui économise les frais énormes qu'entraînent les magasins de détail, et lui permet d'offrir à MM. les acheteurs de très-grands avantages en leur vendant réellement AU PRIX DE FABRIQUE.

Cours Bourbon, 30, aux Brotteaux, près le pont Lafayette.

NOTA.—Outre les produits du sieur BOISSON, on trouvera dans ses magasins un assortiment considérable de grands et beaux articles des principales fabriques de Paris.

La vogue méritée dont jouit l'EAU DE M. DESIRABODE, dentiste du roi, n'est pas due seulement à la seule propriété de blanchir les dents, mais encore à celle de calmer les douleurs et de ne jamais être nuisible à l'émail. — Prix : 2 et 3 fr. On la trouve chez MM. Petit, rue Neuve-des-Carmes, 1, et Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, n. 8, à Lyon; à Villefranche, chez M. Denis, coiffeur, Grande-Rue.

On écrit de Toulon, à la date du 15 juillet, au Constitutionnel :

« D'après des renseignements puisés à bonne source, nous croyons pouvoir annoncer la prochaine rentrée en France de M. le lieutenant-général Bugeaud, gouverneur-général de l'Algérie. »

Il y a déjà quelques jours qu'une semblable nouvelle a été donnée par l'Écho de Vézère.

Les collèges électoraux de Valence (Drôme) et de Périgueux (Dordogne) viennent d'être convoqués pour le 19 août prochain, à l'effet de pourvoir au remplacement, le premier de M. Delacroix, décédé, et le second de M. de Marcillac, nommé préfet.

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, le 15 juillet. — Le bâtiment à vapeur le Tonnerre a mouillé hier sur notre rade, venant d'Alexandrie (Egypte), et en dernier lieu de Marseille, où il a purgé sa quarantaine. Ce steamer avait à bord près de 80 Arabes revenant de leur pèlerinage à la Mecque.

M. le lieutenant-général gouverneur est arrivé hier soir par le bâtiment à vapeur qui était allé l'attendre à Tenez. Il était rentré le 11 à Orléans-Ville avec la colonne sous ses ordres.

M. le gouverneur-général a obtenu la soumission de plusieurs tribus, et notamment de celle des Tigrins, que l'on dit fort importante. Pendant une des dernières courses de la colonne dont il avait pris le commandement, Sidi-Maleck, de la famille des Berkaoui, ancien chef des Beni-Menasser, qui a pendant long-temps combattu contre nous, est tombé entre nos mains, et il va être envoyé, assure-t-on, au fort de Mile Sainte-Margerite.

Le commandement de la colonne d'Orléans-Ville, qui doit entreprendre aujourd'hui même une nouvelle expédition, a été confié au colonel d'état-major Pélassier par M. le lieutenant-général Bugeaud qui se propose d'aller passer un ou deux mois en France.

M. le colonel Pélassier va manœuvrer sur l'Oued-Riou, afin de protéger les tribus qui ont fait récemment leur soumission à la France et percevoir l'achour. Les troupes dont cet officier supérieur a le commandement, de retour d'une expédition qui a duré plus d'un mois, n'ont pu prendre que trois jours de repos.

On annonce que toutes les colonnes vont se remettre en campagne. Le général Changarnier, qui était venu à Alger pour procéder à l'inspection d'une partie des troupes, a reçu l'ordre de mettre de nouveau sa colonne en mouvement.

La garnison de Medeah doit aussi opérer une nouvelle sortie.

M. le lieutenant-général Changarnier reçoit l'ordre de suspendre son inspection générale, et de repartir aussitôt pour son gouvernement de Medeah, afin de poursuivre et diriger de ce point les opérations de la guerre contre Ben-Allah, opérations qui ne doivent supporter aucun ralentissement.

Le colonel Youssouf part également et va chercher à rejeter les dernières phalanges d'Abd-el-Kader dans le désert.

Le colonel Renaud a été atteint d'une balle dans les reins. On le dit mortellement blessé.

Un événement des plus extraordinaires vient de se passer à Nantes au moment où un aéronaute, M. Kirsch, allait faire une ascension. Nous extrayons les détails suivants d'une longue lettre insérée dans le National de l'Ouest :

Le système aérostatique de M. Kirsch est l'ancien système, celui auquel on a renoncé depuis que la science s'est perfectionnée. Le ballon de M. Kirsch est tout simplement une montgolfière, c'est-à-dire un ballon ouvert renfermant de l'air raréfié. Cet air raréfié, tendant toujours à se mettre en équilibre avec l'atmosphère, se dissipe au fur et à mesure que le ballon s'élève, et l'empêche de parvenir à une grande hauteur; le ballon s'abaisse bientôt et peut dans sa chute amener de graves accidents.

Comme beaucoup de monde, Jean Guérin, apprenti charron, âgé de 12 ans, avait été attiré par le désir de voir la seconde ascension de M. Kirsch; sur la demande de plusieurs aides, il vint se joindre aux travailleurs employés à maintenir le ballon hermétiquement appliqué par sa base contre terre, au moyen d'une corde fixée au cercle qui le termine.

La brise un peu fraîche portait la partie supérieure du ballon tantôt à droite, tantôt à gauche, en lui faisant décrire presque une demi-circonférence, inconvenant né de la rupture de la corde qui devait maintenir les omment du ballon immobile entre les deux mâts montés à cette intention. Le foyer établi à l'intérieur pour en opérer le gonflement, ne pouvant plus être constamment dans la direction de l'axe, avait par deux fois, au moyen d'étincelles, communiqué le feu aux parties basses de ses parois, en y pratiquant deux ouvertures de dix à quinze centimètres de diamètre chacune. Bien que ce double accident commençât à inquiéter les spectateurs, cependant on n'en continuait pas moins le gonflement, lorsqu'un troisième accident ne tarda pas à être signalé par une large déchirure des parois du ballon dans la partie basse qui en forme le col. Le vent, devenant de plus en plus fort, jetait çà et là le ballon, déjà moins tendu par la déperdition manifeste du gaz, à tel point que par instants on eût cru le voir s'abattre complètement; lorsque tout-à-coup, sollicité de nouveau par le vent, et violemment arraché des mains des quinze ou vingt personnes qui cherchaient à le retenir, il s'est alors trouvé tout-à-fait abandonné à lui-même.

C'est alors qu'une étrange scène eut lieu. Le ballon, devenu libre, ne tarda pas à s'élever, traînant après lui la nacelle attachée par un de ses côtés seulement, et la corde de sauvetage terminée par son grappin comme ancre de salut. Ce grappin balayant le pavé, rencontre sur son passage le malheureux Guérin et le saisit par son pantalon sans produire la moindre égratignure. Ainsi cramponné et traîné quelques instants avant de perdre pied, Guérin, sentant le ballon s'élever tout-à-coup, voit son salut dans la corde, s'en empare à deux mains, et, solidement établi dans cette position, il est élevé dans les airs.

La foule suivit la direction du ballon. Heureusement Guérin n'eut ni vertige ni éblouissement; il cria pour réclamer du secours, et bientôt on ne l'entendit plus.

Toujours préoccupé de sa position, il a constamment manœuvré de manière à ce que son grappin ne lui échappât point; car, lorsque, par suite de la fatigue du pantalon qui le soutenait en entier, il croyait devoir faire usage de la force de ses poignets pour suppléer à ce qui lui manquait, il le faisait.

A la vue du ballon qui perdait sa tension et semblait lui annoncer une prompte délivrance, il sentait son courage se ranimer; mais alors, en même temps que la descente s'opérait, il tournait sur lui-même et voyait tout tourner par conséquent au-dessous de lui.

Enfin, sur le point de toucher la terre, l'idée de savoir comment s'opérerait sa chute, et le bonheur d'arriver au terme de son voyage, ont éveillé ses craintes; alors, apercevant dans la prairie plusieurs personnes établies près d'une meule de foin, il leur a crié : « A moi, mes amis! sauvez-moi, je suis perdu! » Ce à quoi il lui aurait été répondu : « N'ait pas peur, tu es sauvé. »

En effet, deux hommes accourus immédiatement l'ont reçu dans leurs bras, et aussitôt le jeune Guérin leur a demandé à être conduit chez un de ses cousins qu'il a déclaré demeurer dans le voisinage du pont de la Madeleine, circonstance qui prouve en faveur de sa présence d'esprit.

Le pouls accusait 92 pulsations à la minute; il était extrêmement petit et concentré. La face, conservant son expression ordinaire, était seulement un peu colorée. Point de tremblement dans les membres. Au premier aspect, Guérin ne présentait rien que de très-rassurant sur sa position. La tête et la respiration étaient libres; nulle douleur, nulle contusion sur le corps; seulement une légère brûlure de quelques millimètres sur le pied gauche, produite par une étincelle de paille enflammée à l'alcool.

La nuit n'a pas été très-bonne; l'enfant, se figurant encore voyager dans son ballon à travers les airs, était comme effrayé et appelait sa mère à son secours.

Il y a eu fièvre, mais cet état, qui n'est nullement inquiétant, disparaîtra bientôt sous l'empire des précautions les plus simples.

M. DU BOUCHAGE commence un discours sur les articles, mais M. le président lui fait observer qu'il ne s'agit encore que de la discussion générale.

Le clôture de la discussion générale est prononcée. L'ordre du jour est interrompu par le scrutin, annulé hier, relatif à la réimpression des œuvres de Fermat. Le projet est adopté par 96 boules blanches contre 12 noires.

Pendant le scrutin, MM. Guizot et Duchâtel vont l'un après l'autre donner des instructions à M. Teste père. Ils ont l'air de le gourmander pour s'être donné la peine de parler.

L'ordre du jour est repris, et M. le président donne lecture de l'article 1<sup>er</sup> du projet.

M. DU BOUCHAGE demande qu'il ne soit pas permis à la compagnie de déclasser son tarif et de l'abaisser sans la permission du ministre. Il présente à ce sujet un amendement à l'article 36 du cahier des charges qui est combattu M. Daru, rapporteur.

Il est quatre heures; la séance continue.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons par le Sémaphore du 21 les nouvelles suivantes :

Le paquebot el Mercurio, parti de Barcelonne le 19, est entré hier dans notre port. Nous avons appris par des passagers arrivés par ce navire que le 16 les généraux Narvaez et Aspiroz ont fait leur entrée à Madrid. Le régent était toujours à Caroline. On attribuait son inaction à l'attente d'un mouvement contre-révolutionnaire que concertaient Van Halen et la junte de Séville. Cette combinaison a été déjouée, et trois membres de la junte ont été pendus par la population. Van Halen était à Carmona. L'île de Caraca, située à deux lieues de Cadix, s'est prononcée ainsi que les localités circonvoisines.

Le vaisseau le Souverain et tous les autres navires de guerre se sont aussi prononcés. Cadix se trouve donc bloqué par terre et par mer.

Les journaux de Barcelonne que nous avons reçus sont à la date du 17 et du 18 juillet. S'il faut en croire le Constitucional, tout l'Aragon manifesterait la plus grande indignation contre Saragosse, qu'il appelle toujours héroïque malgré l'obscuration qu'elle met à ne pas seconder le vœu national. Il serait à craindre, dit le même journal, que cette obstination n'eût de terribles conséquences pour cette ville. Zurbarano est sorti de Saragosse le 13 au matin.

Des mésintelligence se manifestent déjà parmi les auteurs du récent mouvement révolutionnaire. La junte suprême de Barcelonne a adressé une lettre au gouvernement provisoire, dont nous extrayons les passages suivants :

« Monsieur,

La suprême junte a la douleur de vous faire parvenir le cri général de la majorité des habitants de cette ville. Ceux-ci ont embrassé avec un enthousiasme difficile à dépeindre le programme du ministère Lopez, et, pour qu'il pût être réalisé, ils ont couru aux armes. Votre arrivée dans cette ville donna le signal de la joie, et la suprême junte s'empressa d'installer le gouvernement provisoire, résumé tout entier dans votre personne. Mais qu'avons-nous vu? Nous avons vu des hommes nouveaux et sans expérience appelés aux emplois et satisfaire aisément une ambition insatiable qui est le ver rongeur de cet infortuné pays. La prédilection pour des hommes qui viennent de l'étranger, afin de jouir d'une situation qu'ils n'ont pas créée, irrite Barcelonne et peut lui faire perdre la tolérance et la fraternité avec lesquelles elle les a accueillis.

Des aventuriers politiques, des trafiquants de révolutions obtiennent de vous tout ce qu'ils veulent; ce scandale doit cesser. Nous vous tenons le langage des hommes libres, des hommes amis de la paix, et nous vous déclarons que nous allons donner la plus grande publicité à cette lettre. Voilà où en sont le gouvernement provisoire et la junte suprême de Barcelonne.

— Les journaux de Madrid et de la frontière ne nous sont pas parvenus hier. Nous trouvons les nouvelles suivantes dans le Toulonnais du 20 juillet :

« 17 juillet, à midi. — Majorque s'est prononcé le 14.

« Le général Tacon a été nommé président de la junte de salut des îles Baléares.

« Le général Valdez, qui avait voulu faire tirer sur le peuple, a été obligé de chercher un refuge à bord du Palinure qui est parti de Palma le 14 pour Toulon. Il n'y a pas eu d'effusion de sang.

« Le général Cortinaz est parti de Lerida.

« Le 15, à Barcelonne, il était question d'une dernière sommation de la junte au gouverneur du fort Montjuich.

« 17 juillet, à quatre heures du soir. — Le Grégois vient d'arriver à Port-Vendres. Le 13, à dix heures du matin, à la hauteur du cap de Gate, il a vu une division, supposée anglaise, composée de 9 voiles, dont 1 vaisseau, 5 frégates, 2 corvettes et 1 goëlette, se dirigeant dans l'ouest-sud-ouest vers Gibraltar.

« Une des frégates portait un guidon de commodore. »

On lit dans la Sentinelle des Pyrénées :

MADRID, le 11 juillet 1843. — On bat la générale. Les nationaux de garde au palais ont vu s'approcher par la route de Valladolid 40 à 50 cavaliers; ils ont cru que la colonne d'Aspiroz s'avancait, et ils en ont donné avis au principal qui a fait battre la générale immédiatement. Il y a eu un moment d'alarme; les nationaux, quoique rassemblés à demi seulement, ont déployé un patriotisme et une activité qui méritent le plus grand éloge.

Le 12, à cinq heures du matin. — Le 12, à une heure du matin, il n'y avait rien de nouveau dans la capitale. L'avant-garde d'Aspiroz, dont la division se trouve à Foncarral et au Pardo, s'est approchée de Madrid, mais on lui a lancé quelques grenades.

La garde nationale est dans l'intention de se défendre.

Le général Serrano se rend sur Madrid en passant par Mequinenza, la municipalité de Saragosse ayant déclaré qu'elle s'était prononcée pour Isabelle II, la constitution de 1837, la régence du duc de la Victoire et l'indépendance nationale, et qu'elle ne se rétracterait pas; Saragosse a déclaré qu'elle ne serait hostile à aucun parti tant qu'on n'attaquerait pas la ville.

La réunion de tous les partis sur la capitale paraît indiquer, et on a quelques données pour le croire, qu'il s'agira d'un arrangement.

Dix heures. — La garde nationale a pris les positions désignées par le gouverneur. Tout est tranquille. Quelques légers désordres ont été signalés, mais ils ont été sur-le-champ comprimés. La porte del Sol et toutes les rues adjacentes sont occupées par l'infanterie de la garde nationale et l'artillerie avec quatre pièces de 8, mèche allumée. Une pièce est dirigée sur la Calle-Mayor, une sur la rue du Duc-de-la-Victoire, la troisième en face la Carrera San Geronimo, et enfin la quatrième sur la rue de la Montera.

La place du Palais est couverte de nationaux.

Midi. — Les choses se trouvent dans le même état; rien n'indique jusqu'à présent que nous ayons à craindre l'ennemi.

Cinq heures. — Rien encore de nouveau. L'ennemi ne paraît pas. Les nationaux sont toujours à leur poste, et les magasins restent fermés.

Le pain commence à manquer. Les autorités municipales ont fait dire aux boulangers de doubler leurs fournées pour demain; celui qui ne se conformera pas à cet ordre sera passible de la peine de mort. On a organisé la garde de sûreté, qui se compose d'hommes incapables de se présenter en face de l'ennemi.

La ville est tranquille. La jeune reine est toujours à Madrid.

Jeudi 13, neuf heures du matin. — La nuit a été tranquille. La plus grande insubordination règne dans les rangs des rebelles, qui n'ont pas osé s'approcher de nos portes, ainsi que le désiraient la plus grande partie des nationaux; les soldats se sont répandus dans les villages des environs.

Six de nos bataillons, dont quelques uns sont composés de plus de 1,500 hommes, ont occupé toute la nuit leurs postes respectifs, appuyés par vingt pièces de canon placées, mèche allumée, dans différentes positions; on avait laissé reposer l'autre moitié de la milice. On vient de renvoyer chez eux une bonne partie des nationaux qui ont passé la nuit sous les armes; on a cependant conservé de grands postes soutenus par de fortes réserves, et qui ont soin de détacher des éclaireurs dans toutes les directions.

En vente depuis le 20 juillet 1845.

# DES JÉSUITES,

PAR MM. MICHELET ET QUINET.

UN VOLUME GRAND IN-18.—PRIX : 2 FRANCS.

Au comptoir des imprimeurs unis, quai Malaquais, n. 15, à Paris.

Étude de M<sup>e</sup> Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, n° 5.

## VENTE AUX ENCHÈRES

Devant M<sup>e</sup> Michoud, notaire à Lyon,

## DE L'ENTREPRISE

DE LA COMPAGNIE LYONNAISE

## POUR LE NETTOIEMENT.

L'adjudication aura lieu le trente-un juillet 1843.

Cette vente est poursuivie à la diligence de M. Charles Picard, propriétaire, demeurant à Lyon, rue Port-Charlet, 16, agissant en qualité de gérant provisoire de l'entreprise de nettoyage, lequel a fait, au besoin, constitution d'avoué en la personne de M<sup>e</sup> Mital, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, place de la Baleine, 5;

Contre MM. Antoine Coulet, entrepreneur de balayage, demeurant à Lyon, rue de Jarente, 6;

M. Hippolyte Juif, entrepreneur de balayage, demeurant à Lyon, place de la Platière, 2, liquidateur de la Compagnie Lyonnaise pour le nettoyage;

En présence de la dame Marie-Louise-Anais-Antoinette-Adrienne Hervier, épouse séparée de biens de M. Antoine Coulet, rentière, demeurant à Lyon, rue de Jarente, 6;

En vertu d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le tribunal de commerce de Lyon le six juin mil huit cent quarante-trois, enregistré, délivré en forme exécutoire et signifié.

### DÉSIGNATION.

L'entreprise à vendre consiste :

1<sup>o</sup> En la clientèle de la Compagnie Lyonnaise pour le nettoyage, composée des abonnements qui sont mentionnés dans le bref de la vente;

2<sup>o</sup> Et en objets composant son matériel, décrits dans un état annexé audit bref, certifié par MM. Coulet et Juif.

Cette entreprise sera vendue, avec toutes ses appartenances et dépendances, devant M<sup>e</sup> Michoud, notaire, en son étude, à Lyon, place des Carmes, 11, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, en faveur du plus haut miseur et dernier enchérissur, et sous les clauses et conditions du cahier des charges déposé à M<sup>e</sup> Michoud.

L'adjudication aura lieu en l'étude dudit M<sup>e</sup> Michoud le lundi trente-un juillet mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, sur la mise à prix de huit mille francs, fixée par le jugement; ci. . . . . 8,000 fr.

Signé : MITAL, avoué.

NOTA. — Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Michoud, notaire, dépositaire du cahier des charges. (3574)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

PAR VOIE DE LICITATION

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, entre co-héritiers et co-propriétaires majeurs, En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Duguey, le samedi vingt-neuf juillet 1843, à midi.

PREMIER LOT.

## DOMAINE

DE L'ABBATIALE,

Situé sur la commune de Grans (Ain), composé de moulins, bâtiments, prés, terres et bois taillis, contenant 56 hectares 58 ares 71 centiares, dépendant de la succession de Claude Peyraud.

Mise à prix. . . . . 50,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

## GRAND ÉTANG

DE CHASSAGNE OU LONGIPRAT,

Situé sur la commune de Chalamont (Ain), contenant 72 hectares 98 ares 62 centiares.

## PETIT ÉTANG

DE MARRET-PALLU,

Contigu au précédent, mais sur la commune de Grans, contenant 7 hectares 25 ares 80 centiares, indivis entre les héritiers Peyraud et M. Gilbert Monterrat.

Mise à prix. . . . . 70,000 fr.

Point d'enchère générale. S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M<sup>e</sup> Duguey. (9535)

MÊME ÉTUDE.

## VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES.

Le jeudi dix-sept août 1843, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Duguey, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de

## DEUX MAISONS

situées à Lyon, rue Saint-Georges, n° 94 et 96, en deux lots: le premier, comprenant la maison n. 94, sur la mise à prix de 25,000 fr.; le deuxième, composé de la maison n. 96, sur la mise à prix de 17,000 fr., sauf une enchère générale sur les deux lots réunis.

S'adresser en l'étude de M<sup>e</sup> Duguey pour prendre connaissance du cahier des charges. (9534)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GALLAY, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N° 5.

## VENTE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, n. 5,

le mardi 25 juillet 1843, à onze heures du matin,

## D'UNE MAISON

ET TERRAIN Y ATTENANT,

Situés aux Brotteaux, commune de la Guillotière, quartier de la Cité-du-Rhône, à l'angle des rues de Condé et Ney. Cette maison se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, trois étages et greniers.

Sur la mise à prix de . . . . . 25,000 fr. S'adresser audit M<sup>e</sup> Gallay, chargé de traiter avant le jour de l'adjudication. (3020)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10.

## A VENDRE.

## DIVERSES PROPRIÉTÉS

Aux prix de 2,500, 5,000, 10,000, 15,000, 28,000, 30,000, 32,000, 38,000, 40,000, 85,000, 100,000, 150,000 et 150,000 francs.

Ces immeubles, situés dans le département de l'Ain, à trois ou quatre heures de Lyon, desservis par plusieurs voitures en poste, peuvent être considérés comme d'excellents placements de fonds, rendant actuellement de 4 à 5 0/0, avec espoir certain d'une grande plus-value, étant vendus au plus 1,000 fr. l'hectare.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Laval, notaire à Lyon, et à M<sup>e</sup> Liénard, notaire à Chalamont. (9660)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N° 165.

## A CÉDER.

## UN CAPITAL DE 30,000 F.

DU PAR LA COMMUNE DE VAISE.

Cette créance est hypothéquée sur un immeuble ayant une valeur de deux cent mille francs. On désire l'intérêt au-dessous de 5 p. 0/0.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Darmès, notaire. (4537)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> NEPPLE, NOTAIRE A LYON.

## A VENDRE.

## UNE MAISON

DE DEUX ÉTAGES,

Rue Tronchet, aux Brotteaux, joignant M. Vautrin.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Nepple, notaire. (1980)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> CONDEMINAL, NOTAIRE A MACON.

## A vendre ou à louer.

## L'ANCIEN CHATEAU DE BAGÉ-LE-CHATEL,

Avec un clos contigu de la contenance d'un hectare cinquante ares, situé à sept kilomètres de Mâcon, sur un des points les plus élevés de la Bresse.

S'adresser à M<sup>e</sup> Condeminal, notaire à Mâcon. (9744)

## A vendre.

## HOTEL DE L'OUEST.

Cet établissement, dans une heureuse position au port des bateaux à vapeur de la Saône, et composé de douze lits, sept pièces à l'entresol, un beau laboratoire, une salle à manger, une jolie salle de billard au rez-de-chaussée, cave et grenier. — Prix de la location : 1,600 fr.

S'y adresser, pour le voir, quai de la Peyrolierie, n. 130, à Lyon. (2044)

## A vendre.

CABINET PORTATIF ET VITRÉ, propre pour un commerce de comestibles ou autre, au camp, etc., ou pour un portier.

S'adresser à M. Moñaton, ébéniste, quai de la Charité, 150, à Lyon. (2136)

## A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE NOUVEAUTÉS en lainages et autres articles, situé dans un très-bon quartier de la ville.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Barbolat, rue Saint-Joseph, n. 12, au rez-de-chaussée. (2039)

## A louer de suite.

DEUX PIÈCES A L'ENTRESOL pouvant servir de magasins, rue Saint-Côme, n. 8.

S'y adresser. (2041)

## A céder immédiatement pour cessation de commerce.

UN CAFÉ-RESTAURANT situé sur l'une des promenades de Grenoble, la plus fréquentée. La maison est fort bien bâtie; elle est en bon état, et entourée de promenades, de tonnes, de deux cours d'eau et d'un très-vaste jardin. On est assuré d'une bonne clientèle.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Martin, directeur de l'école communale de Grenoble. (2157)

## AVIS.

On désire trouver une personne qui puisse verser une somme de trois à quatre mille francs dans une industrie en activité, avec bonne garantie.

S'adresser chez M. Bonneau, rue Ferrandière, 15, au 2<sup>e</sup>. (2043)

## AVIS AU COMMERCE.

Une maison de Lyon qui aurait besoin d'un voyageur ou d'un bon teneur de livres, très-versé dans les affaires en général, peut s'adresser à M. Baillet, employé du roulage, place Saint-Pierre, 6. (2048)

## AVIS.

Le public est prévenu qu'à dater du 25 juillet on trouvera des Omnibus au pont Lafayette, du côté des Brotteaux, pour faire le service du camp toutes les demi-heures, depuis sept heures du matin jusqu'à huit heures du soir. — Prix des places : 50 centimes.

Le public est prévenu que les Omnibus qui font le service de Lyon à Villeurbanne partiront toutes les heures pour le camp avec correspondance. Les départs auront lieu du quai Monsieur, à dater du 23 juillet. (2047)

## BARRAL,

Fabricant de Billards, breveté, Place des Célestins, n. 8, à Lyon,

A l'honneur de rappeler au public que le nouveau procédé de BANDES ELASTIQUES METALLIQUES dont il est l'inventeur est bien supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour. Ce système d'élasticité est, du reste, avantageusement connu depuis bien des années par l'emploi que l'on en fait pour les sommiers et sièges élastiques, et son application aux bandes de billards ne peut donc être que très-heureuse. Grâce à leur matière métallique, elles ont l'avantage d'être à l'abri de toute influence atmosphérique, bien différentes de celles en caoutchouc, qui se durcissent au froid. Les personnes qui désireraient faire usage de ces bandes n'ont donc aucun inconvénient à craindre; elles seront placées à l'essai aux frais du vendeur et garanties pour le temps qu'on demandera.

Des billards garnis avec ce nouveau procédé sont montés dans le magasin du sieur BARRAL, où l'on peut à toute heure les essayer. On y trouvera aussi des billards de tous les systèmes et à des prix très-modérés. (2146)

## A vendre de suite.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, ayant une des plus belles salles, dans une position très-avantageuse, près des nouveaux ponts et du marché aux bestiaux qui doivent se construire sous peu, et en face de la station des bateaux à vapeur. On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser chaussée Perrache, n. 21. (2155)

## PROPRETÉ, ÉCONOMIE, absence de toute odeur et fumée.

## LIQUIDE GAZOGÈNE.

Toutes lampes, de quelque forme qu'elles soient, Carcel, Sylvant, quiquets, lampes hydrostatiques, hydrauliques, lampes à tringle, lampes d'ouvriers en soie, lanternes de voitures, de bateaux à vapeur, de bâtiments à voiles, éclairage de salons, de cafés, de billards, de cuisines, peuvent se modifier avec une dépense extrêmement minime pour servir à brûler ce liquide.

Le dépôt central est fixé à présent chez MM. P. Chevalier et C<sup>e</sup>, rue Buisson, n. 15, à Lyon. (2152)

## Institutrice.

Une dame anglaise de bonne famille, moyen âge, parlant bien français, désirerait se placer comme COMPAGNE chez une dame avancée en âge ou dans une famille respectable pour donner des leçons d'ANGLAIS; elle peut aussi enseigner les éléments du PIANO FORTE.

S'adresser (franco) à M<sup>me</sup> J. W. G., poste restante, à Rive-de-Gier (Loire). (2027)

## Dimanche 25 juillet, FÊTE AU PRADO.

Mât de cocagne (plusieurs prix). — Deux ascensions de ballons enchaînés. — Départ d'un ballon lumineux avec bombes tricolores. — Étoile au mât de cocagne. — Illumination de deux places du PRADO. — Danses champêtres. — Jeux variés. — Théâtres, spectacles et divertissements en tout genre.

La belle et vaste promenade du PRADO, à deux minutes du pont de la Guillotière, le SEUL GRATIS SUR LE RHÔNE, est une des promenades les plus fréquentées de Lyon.

Tous les dimanches et lundis, FÊTES AU PRADO. (2045)

## TRAITEUR

A L'ANCIENNE POSTE,

Grande rue de l'Hôpital, n. 19, au 1<sup>er</sup>, vis-à-vis l'allée de l'Argue.

Diners à 1 fr. : demi-bouteille, potage, trois plats au choix, deux desserts.

A 1 fr. 25 c. : demi-bouteille, quatre plats, trois desserts.

A 1 fr. 50 c. : une bouteille, quatre plats, trois desserts.

On sert aussi à volonté sur une carte variée de quarante à cinquante mets.

Propreté et promptitude dans le service. (952)

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 19 c. p. 0/0 à 54 ans; de 9 fr. 28 c. à 59 ans; de 10 fr. 16 c. à 63 ans; de 11 fr. 20 c. à 67 ans; de 12 fr. à 70 ans; de 13 fr. 31 c. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

**PHARMACIE**  
A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

**GUÉRISON**  
DES MALADIES SECRÈTES,  
NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

**Prix : 3 fr. le flacon.**

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7148)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
M. REBIGIANI, professeur de langue italienne, demeure actuellement grande rue Mercière, n. 49, au 5<sup>e</sup>. Il donne des leçons chez lui et en ville. (8779)

**DEPURATIF DU SANG.**

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute acréte ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec; à Roanne, à la pharmacie LABOR. (8778)

JUSQU'AU 31 JUILLET INCLUSIVEMENT,

**LES HIRONDELLES,**  
BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,  
PARTENT TOUS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON  
à 5 heures 1/2 du matin. (2154)

**CONSULTATIONS**  
GRATUITES  
POUR LES OUVRIERS,  
SUR LES MALADIES SECRÈTES,  
PAR UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER,  
déjà connu par de nombreuses cures.

Guérison en peu de jours des ÉCOULEMENTS les plus anciens.  
Rue Quatre-Chapeaux, n. 12, au 5<sup>e</sup>, de dix à trois heures. (8756)

A DATER DU 20 JUILLET,  
**L'AIGLE**  
PARTIRA POUR  
**CHALON**  
Tous les jours impairs à 5 heures du matin. (7309)

**Hygiène. — Somnambulisme.**

Le somnambule FERDINAND, qui voit les MALADES, le SIÈGE et la NATURE de leur MAL, quel que soit leur ÉLOIGNEMENT et sans être EN RAPPORT avec eux par quoi que ce soit, donne des CONSULTATIONS tous les jours (sous la direction d'un médecin) chez M. POSSIN, cours Bourbon, 40, à l'entresol, en face du pont Lafayette. (2021)

**AVIS**

M. DURAND, CHOCOLATIER, rue du Bois, n. 10, à Lyon, a l'honneur de prévenir les personnes qui font usage de chocolat que l'on trouve chez lui un assortiment de bon chocolat de santé à des prix très-modérés, et aussi les sirops et liqueurs en gros et en détail. (929)

**EAU DE TONQUIN,** remède infailible pour la destruction des PUNAISES et des CAFARDS (blattes).

Seul dépôt rue des Capucins, n. 5, à Lyon, dans la cour, au rez-de-chaussée, à la Fabrique de Poupées.

On se charge de nettoyer les lits à domicile, et on en garantit les épreuves. (2040)

Le Perdriel, pharmacien breveté, faubourg Montmartre, 78, à Paris, enrouleaux, jamais en boîtes, l'un pour entretenir parfaitement les vélocipèdes, l'autre pour panser les canthères sans démanché; COMPRESSIONS en papier lavé, SERREBRAS, etc. se trouvent dans beaucoup de pharmacies, notamment chez MM. Vernet, place des Terreaux, et Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (3196-6468)

**DEPURATIF DU SANG**  
EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,  
COMPOSÉ  
En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur et médecin de la faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 5 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 15. (7261)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue de la Poulallerie, 19.